

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 08 SEPTEMBRE 2021

Le huit septembre deux mil vingt-et-un, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de l'ancienne école de Monthelon.

Tous les membres en exercice étaient présents, à l'exception de Mme VOUILLOT, Daniel SILVA COSTA, absents excusés.

Lecture est faite du compte-rendu de la séance précédente du 20 juillet 2021. Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

Monsieur MARCHAND Guillaume a été élu secrétaire de séance.

N°037/2021 DEMANDE DE SUBVENTION FEADER

Monsieur le Maire présente à l'assemblée présente le plan de relance UE-FEADER. En réponse à la crise économique et sociale liée à la pandémie de coronavirus, l'Union européenne a élaboré un plan de relance destiné à sortir de cette crise et à créer les bases d'une Europe moderne et plus durable.

Ainsi, des ressources financières spécifiques « Plan de Relance » sont dédiées à favoriser le développement économique et social des zones rurales et à contribuer à une relance économique résiliente, durable et numérique.

Une enveloppe de crédits du FEADER relance de 15 M€ pour le Grand Est sera consacré à cet appel à projets par la Région Grand Est, autorité de gestion du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour la période de programmation des PDR 2014-2020.

Monsieur propose à l'assemblée de demander une subvention au FEADER dans le cadre du projet de constructions de la halle des Patis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE

- De faire une demande de subvention au FEADER
- Charge Monsieur le Maire de monter le dossier et signer les documents nécessaires au projet de demande de subvention.

N°038/2021 ECHANGE DE PARCELLES ENTRE M. ROBERT PHILIPPE ET LA COMMUNE DE MONTHELON

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande de Monsieur ROBERT Philippe, propriétaire de la parcelle A 0132, qui demande à la commune de Monthelon de procéder à un échange de parcelles. En effet il s'agit d'échanger pour la commune de Monthelon les parcelles suivantes :

- A 0890 : 109 m²
- A 0893 : 136 m²
- A 0895 : 2 m²

Et pour Monsieur ROBERT Philippe d'échanger la parcelle suivante :

- A 0132 : 368 m²

La proposition est la suivante : échanger les parcelles A 0890, 0893 et 0895, parcelles qui se trouvent enclavées dans les parcelles de Monsieur ROBERT Philippe, contre sa parcelle A 0132, qui est mitoyenne à la parcelle A 0133, appartenant à la commune et actuellement exploitée par la commune de Monthelon depuis plusieurs années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE :

- D'accepter la demande décharge des parcelles de la commune A 0890, 0893, 0895 contre la parcelle A 0312 de Monsieur Robert, et ce, sans contrepartie financière de part et d'autre.
- Précise que les frais de notaire seront partagés à part égale entre la commune de Monthelon et Monsieur ROBERT Philippe.
- Charge le Maire de signer l'acte notarié correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

N° d'ordre des délibérations :

N°037/2021 Demande de subvention FEADER

N°038/2021 Échange de parcelles entre M. ROBERT Philippe et la Commune de Monthelon